

Compte-rendu de la réunion GT 1 - jeudi 28 janvier 2016

Présents : **Nicolas Alarcon** (Université de La Réunion), **Thierry Fournier** (Université Rennes 1), **Magali Michel** (Grenoble Ecole de Management), **Nathalie Pothier** (CNRS-INSU), **Christine Ollendorff** (ENSAM), **Huguette Rigot** (INALCO), **Alain Monteil** (INRIA)

1. Discussion sur le périmètre de ce GT

Le GT 1 a pour mission, dans un premier temps :

- de réfléchir à la manière de structurer le groupe des administrateurs HAL afin d'en faire un interlocuteur privilégié pour le CCSD
- de coordonner les relations avec le CCSD ou avec les autres organismes (GTAO par exemple)
- de coordonner le travail des GT notamment les recoupements thématiques et les outils numériques utilisés

La constitution d'un groupe de travail composé des représentants des archives ouvertes versant dans HAL a précédemment été évoquée sur la liste de diffusion mais ils ne sont pas encore assez nombreux pour constituer un GT à part entière.

Concernant les outils collaboratifs utilisés par le groupe, les solutions commerciales en place actuellement (Skype pour la visio, Google Docs pour le partage de documents) posent des problèmes à certains établissements dans lesquels elles sont interdites. De nouveaux tests seront mis en place pour utiliser Renavisio (échec total des tentatives précédant la première réunion). Le portail collaboratif CORE (CNRS) pourrait représenter une alternative (une demande d'ouverture au groupe est lancée).

Un wiki hébergé par le CCSD est en cours d'ouverture afin de stocker certaines informations. Nous devons nous interroger sur la répartition Bibliopédia/Wiki CCSD et documents partagés.

Le groupe des administrateurs HAL poursuit un double objectif :

- Objectif politique : participer aux travaux du CST, peser sur l'évolution à court-moyen et long termes de HAL
- Objectif technique : participer activement à l'amélioration de la plate-forme grâce aux feedbacks des chercheurs et au travail quotidien sur HAL

Débuter par l'objectif technique pourrait permettre d'atteindre l'objectif politique.

2. Comment envisageons-nous la collaboration avec le CCSD ?

Les membres présents du GT1 sont unanimes sur le fait que les GT doivent être des espaces et des temps de discussions entre administrateurs HAL. La présence de membres du CCSD lors des GT pourrait brider et orienter les échanges vers une forme questions-réponses non souhaitée.

Des rencontres avec le CCSD sont néanmoins indispensables pour discuter des interrogations et des demandes des GT sur des thématiques spécifiques. Il serait possible d'envisager un référent CCSD par GT invité à discuter avec les administrateurs sur des créneaux pré-déterminés.

De même, pour la documentation produite par le CCSD, les GT pourraient oeuvrer à une relecture avant une diffusion plus large.

La nouvelle tarification et le passage à un modèle de paiement annuel entraînera très probablement une évolution des relations entre le CCSD et les adhérents ainsi qu'une augmentation du niveau d'exigence de ces derniers. Toute proportion gardée, un niveau de qualité de service équivalent aux autres conventionnement des bibliothèques (ABES par exemple) pourrait être attendu. La hausse substantielle de la licence annuelle HAL devrait s'accompagner d'une amélioration visible de la qualité des services (assistance/support, communication, désanonymisation de la relation-client, etc.). Les GT pourraient émettre des recommandations sur les éléments attendus dans la future convention ou contrat de service, recommandations discutées ultérieurement avec le CCSD. Face aux nouvelles perspectives de l'Open access en général et l'importance exponentielle de HAL en particulier, le groupe sera heureux d'accompagner le CCSD dans ce changement d'échelle.

3. Quelle forme adopter pour être reconnu par le CCSD ?

Le CST a été clair durant l'intervention du groupe AdminHAL du 4 décembre 2015 : *“cette participation [au CST] est souhaitable mais ne pourra être envisagée que lorsque le groupe sera juridiquement constituée, avec statut formalisé et représentant désigné”*.

La forme juridique de l'association loi 1901 semble être la forme la plus adaptée à notre contexte. Néanmoins, les statuts de cette future association devront être rédigés avec soin car ils détermineront le périmètre et le mode de fonctionnement. L'un des premiers points à trancher serait de choisir entre l'association de personnes physiques (ce à quoi le groupe d'intérêt actuel peut s'apparenter) et l'association de personnes morales. Dans ce dernier cas, un membre équivaut à un établissement. Quelle représentation quand un même établissement comprend plusieurs administrateurs de portails ou de collections ? De plus, il

existe déjà une association d'établissements traitant des questions d'Open access : Couperin et le GT Archive ouverte. Quelle articulation dans ce cas ?

Enfin, certains établissements de taille réduite pour lesquels HAL ne représente pas un dossier majeur pourraient refuser l'adhésion.

Il existe déjà des clubs utilisateurs dont nous pouvons nous inspirer (ACEF par exemple). Nous pourrions adapter leur statut à notre situation.

L'importance de la question de la structuration du groupe nécessite de porter le débat en dehors du GT 1. Une discussion sera lancée sur les listes de diffusion du groupe.

4. Comment se servir de HAL pour implémenter un mandat OA, ou améliorer les pratiques de l'établissement cible du portail HAL en faveur du libre accès ?

Faute de temps, ce point est reportée à la prochaine réunion

5. Comment intituler le groupe ?

Faute de temps, ce point est reportée à la prochaine réunion. Il pourrait être traité conjointement avec la création de l'association.

Point hors ordre du jour

Les créneaux des prochaines réunions sont déjà arrêtés, une alternance sur les derniers mardi/jeudi du mois peut être envisagée pour accueillir le plus de monde possible.